



**ASSOCIATION
POUR LE DROIT
DE MOURIR DANS
LA DIGNITÉ.**



Respect de la liberté de choisir et d'agir des personnes, de façon éclairée et sans pression.

RESPECT DES DIRECTIVES ANTICIPEES – LEGALISATION DE L'AIDE ACTIVE A MOURIR – ACCES AUX SOINS PALLIATIFS

En France, chaque personne doit avoir le droit de décider et de faire respecter son libre choix de parcours de vie jusqu'au bout



[Déclaration du PACTE PROGRESSISTE Fin de vie](#)

Invitation à une Réunion-débat

Vendredi 24 mai 2024 à 19 heures

Salle des conférences au Palais du TRAVAIL* à VILLEURBANNE

avec

Jean Louis TOURAINE

Professeur émérite de médecine,
Député honoraire,
Membre du Comité d'honneur de
l'ADMD,

Auteur de l'ouvrage « Donner la vie, choisir
sa mort, pour une Bioéthique de liberté »,
aux Editions Erès

Dominique GOUSSOT

Vice-Président de la Fédération
Nationale de la Libre Pensée,
Animateur de sa Commission
juridique.

Sylvie LONGEON-CURCI

ADMD - Déléguée du Rhône

Fabien LAPERRIERE

MGEN
Responsable Relations
institutionnelles et ESS Rhône-
Alpes

*** POUR ACCEDER AU PALAIS DU TRAVAIL** (9, Place Lazare-Goujon) **Métro Ligne A** – Arrêt Gratte-ciels (A 10 mn à pied de la salle de conférence du Palais du Travail)
Parking de l'Hôtel de Ville (à 2 mn à pied de la salle de conférence au Palais du Travail). Attention : **Entrée parking Hôtel de Ville** : 38 bis Rue Michel Servet